

Durée : 2 jours (14 heures) – Présentiel ou distanciel

Public concerné & prérequis :

Public : Professionnels du tourisme, agents de collectivités locales, juristes, opérateurs de voyages, personnel d'offices de tourisme, hébergeurs, gestionnaires d'activités de loisirs.

Prérequis : Aucun prérequis particulier.

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, le participant est capable de :

- Comprendre les fondements du droit du tourisme, tant public que privé.
- Identifier les principales activités concernées par le droit du tourisme.
- Appréhender les responsabilités des acteurs du secteur (agences, hébergeurs, transporteurs, collectivités...).
- Connaître les règles applicables à la vente de prestations touristiques.
- Maîtriser les obligations contractuelles et réglementaires applicables.

Programme détaillé :

Jour 1 – Droit public du tourisme

Introduction au droit du tourisme :

- Définition, sources, textes de référence (Code du tourisme, droit européen, droit de l'environnement...)

Le rôle des collectivités territoriales :

- Compétences des communes, intercommunalités, départements et régions
- Financement, gestion des équipements, promotion touristique

Les établissements publics du tourisme :

- Offices de tourisme, syndicats mixtes, EPIC

Réglementation des activités et sécurité :

- Régime des autorisations, encadrement des activités de loisirs, gestion des risques

Jour 2 – Droit privé du tourisme

Les acteurs privés et leur responsabilité :

- Agences de voyage, voyagistes, hébergeurs, transporteurs, plateformes
- Régimes de responsabilité (civile, pénale, contractuelle)

Le contrat de voyage et la vente de prestations :

- Contrats à forfait, contrats liés, obligations d'information
- Annulation, remboursement, litiges

Règlementation des plateformes numériques :

- Régime juridique des plateformes d'intermédiation (Airbnb, Booking...)

Études de cas pratiques :

- Analyse de situations concrètes : litiges clients, fermeture administrative, publicité trompeuse

❖ Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques illustrés de cas réels et de jurisprudence.

Études de cas pratiques et mise en situation.

Travaux en sous-groupes (analyse de contrat, résolution de litiges).

Questions-réponses interactives et quiz de validation des acquis.

Modalités d'inscription :

L'inscription est validée par un entretien téléphonique ou physique.

Modalités d'évaluation :

Le participant doit s'auto-évaluer au début et à la fin de la formation. Cette auto-évaluation est complétée par un questionnaire de fin de formation pour évaluer les compétences acquises durant de la formation et un questionnaire de satisfaction.